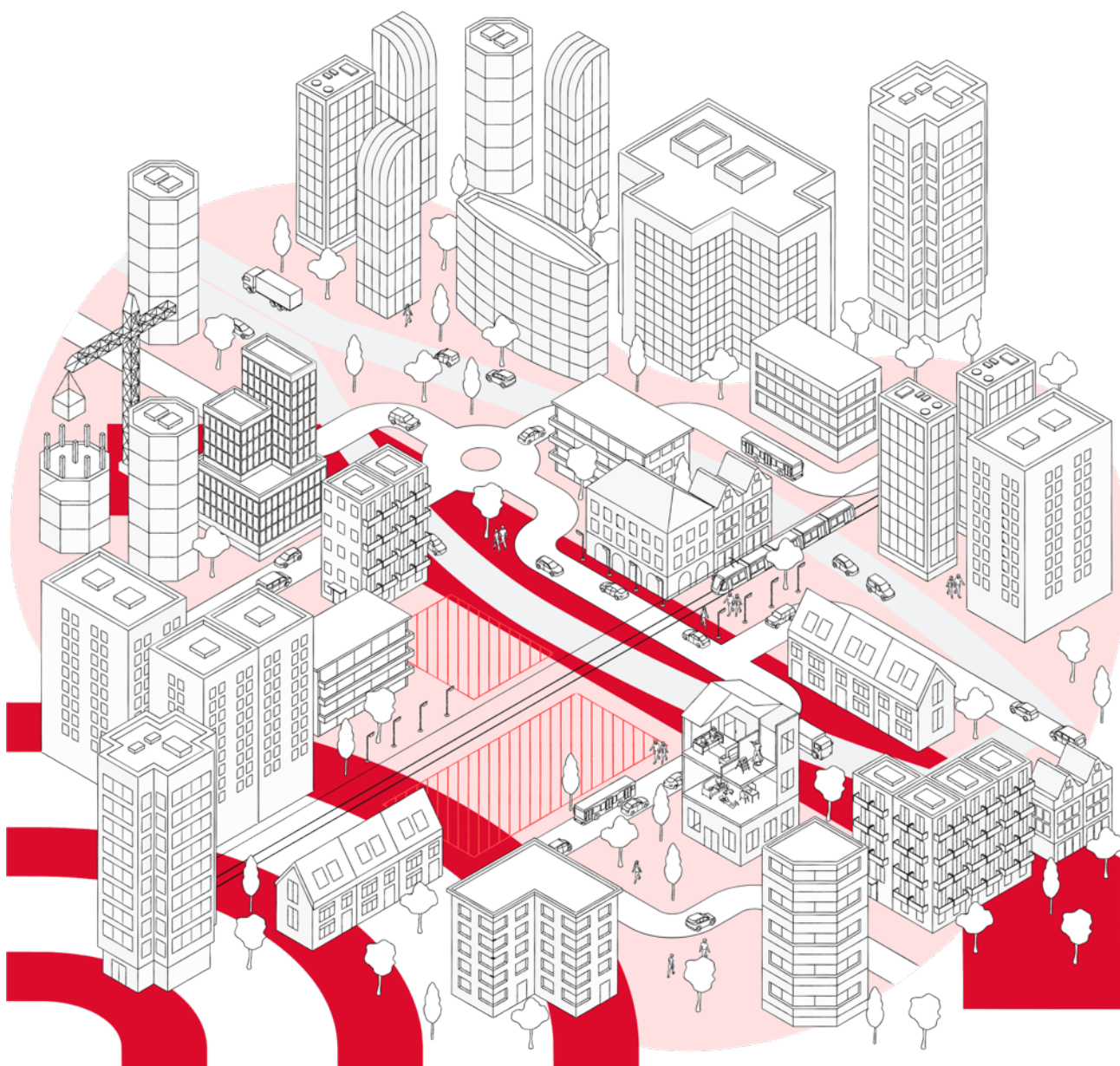




Planifier et construire dans le bruit

**Révision des dispositions relatives à la protection contre le bruit
et leur impact sur le développement vers l'intérieur**

Conférence nationale en allemand et en français avec traduction simultanée

Jeudi 29 octobre 2026 | 9 h 00 - 17 h 30 | Eventfabrik, Fabrikstrasse 12, 3012 Berne

9 h 00	Accueil et café
9 h 30	Ouverture de la conférence Thomas Graf, animation de la conférence
	Bienvenue et introduction Katharina Conradin, Directrice de la Ligue suisse contre le bruit

1 Protection contre le bruit - aperçu et défis

9 h 40	Une protection contre le bruit éclairée - protéger la qualité de vie, permettre le développement? Albert Rösti Conseiller fédéral, chef du DETEC
9 h 50	Table ronde : Protection contre le bruit entre ambition et réalité Gabriela Suter Conseillère nationale et présidente de la Ligue suisse contre le bruit Silvia Tobias Présidente de la Commission fédérale pour la lutte contre le bruit Martin Rössli Professeur d'épidémiologie environnementale à l'Institut Tropical et de Santé Publique Suisse
10 h 30	Pause café 30'
11 h 00	Révision de la Loi sur la protection de l'environnement (LPE) et de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit (OPB) - un aperçu Trond Maag Collaborateur scientifique, division Bruit et RNI, OFEV
11 h 30	Révision de la Loi sur la protection de l'environnement et de l'Ordonnance sur la protection contre le bruit - une analyse critique Mirjam Aemisegger (F) Avocate, membre du comité de la Ligue suisse contre le bruit

2 Pistes pour un développement vers l'intérieur de qualité

11 h 45	Zones à bâtir dans les secteurs exposés au bruit - Compendium spécialisé sur l'art. 24 LPE Pia Leiser Urbaniste, Haute école spécialisée OST, Institut pour le développement territorial
	Pause de midi 75'

13 h 30 Mise en œuvre de l'art. 22 LPE par les cantons : aide à l'exécution de Cercle Bruit relative à l'art. 22, al. 1 LPE

Philipp Huber | Spécialiste en matière de bruit, canton d'Argovie ; Responsable du groupe spécialisé Chapitre 5 OPB de Cercle Bruit

13 h 45 Mise en œuvre de l'art. 24 LPE : protection contre le bruit et développement vers l'intérieur dans la ville et le canton de Zurich

Stefanie Rüttener | Responsable du Service de protection contre le bruit, ville de Zurich

Philippe Boesch | Responsable territoriale de l'Aménagement du territoire et de l'affectation des sols, canton de Zurich

& Camilla Philipp | Spécialiste « Planifier et construire dans le bruit », canton de Zurich

Pause café 30'

3 Exemples tirés de la pratique

15 h 00 Différentes perspectives sur la gestion des nouvelles marges de manœuvre dans la pratique : Exemples et discussion

Construction de logements | André Köpfli, Chef d'équipe Bruit extérieur Zurich et Adam Hasenfratz, Chef d'équipe Bruit extérieur Berne, Grolimund + Partner AG

Architecture/urbanisme | Andreas Sonderegger, Architecte, Institut de conception constructive ZHAW

Acoustique | Dimitri Magnin, Ingénieur EPFL, Acousticien SSA, EcoAcoustique SA

Villes | Monika Litscher, Directrice de l'Union des villes suisses

Ligue suisse contre le bruit | Martin Looser, Avocat, vice-président de la Ligue suisse contre le bruit

16.20 Clôture et remerciements

En suite apéritif pour les 70 ans de la Ligue suisse contre le bruit

Cette conférence a été organisée avec le soutien technique de l'Association pour le droit de l'environnement



Vereinigung für Umweltrecht (VUR)
Association pour le droit de l'environnement (ADE)
Associazione per il diritto dell'ambiente (ADA)

La conférence a également bénéficié du soutien des institutions suivantes :



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Bundesamt für Umwelt BAFU
Office fédéral de l'environnement OFEV



Departement für Wirtschaft, Soziales und Umwelt des Kantons Basel-Stadt
Amt für Umwelt und Energie



Stadt Zürich